



DEC112300DR05

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis GUILLERON en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jean-Louis GUILLERON, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, responsable des systèmes d'information à la Maison René-Ginouvès (USR 3225) est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, **du** 1^{er} octobre 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet la sécurité des systèmes d'information de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Louis GUILLERON demeure affecté à l'USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, située 21 allée de l'Université à Nanterre (92).

Art. 2 – **Du** 1^{er} octobre 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Louis GUILLERON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25.10.2011

Alain Fuchs